

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2024

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 09 Décembre 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de **D : 154 284 433** , un actif net de **D : 153 927 425** et un bénéfice de la période de **D : 2 543 850**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Mars 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

1. Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 15 780 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2. Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV TANIT LA POSTE » des dispositions du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Avril 2024

Le commissaire aux comptes :

Pro Audit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 MARS 2024
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	118 712 192	110 844 683	113 085 217
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 630 507	0	6 700 094
b- Obligations et valeurs assimilées		111 081 685	110 844 683	106 385 123
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		35 565 726	23 770 280	28 946 307
a- Placements monétaires	3 - 2	32 846 768	19 879 025	28 822 634
b- Disponibilités	3 - 3	2 718 958	3 891 255	123 673
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	6 515	13 019	46 796
TOTAL ACTIF		154 284 433	134 627 982	142 078 320
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	313 920	299 136	300 456
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	43 088	67 617	162 848
TOTAL PASSIF		357 008	366 753	463 304
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	141 644 686	124 950 547	132 556 103
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		12 282 739	9 310 682	9 058 913
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	9 679 211	7 308 673	0
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		9 058 913	7 914 890	0
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		620 298	-606 217	0
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	2 603 528	2 002 009	9 058 913
ACTIF NET		153 927 425	134 261 229	141 615 016
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		154 284 433	134 627 982	142 078 320

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du-01 Janvier au 31 mars 2024
(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	2 011 945	1 979 540	8 087 122
a- Dividendes		-	-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 011 945	1 979 540	8 087 122
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	893 289	520 823	2 401 078
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 905 234	2 500 363	10 488 200
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	313 920	299 136	1 172 262
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 591 314	2 201 227	9 315 938
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	59 061	58 277	215 006
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 532 253	2 142 950	9 100 932
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		71 275	(140 941)	(42 019)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		2 603 528	2 002 009	9 058 913
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(71 275)	140 941	42 019
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 344	(63 881)	(46 901)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		6 253	103 052	104 126
Frais de négociation de titre		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 543 850	2 182 121	9 158 157

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 mars 2024

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 543 850	2 182 121	9 158 157
a- Résultat d'exploitation	2 532 253	2 142 950	9 100 932
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	5 344	(63 881)	(46 901)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	6 253	103 052	104 126
d- Frais de négociation des titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>			
a- Souscriptions	16 226 052	9 205 148	100 837 733
* Capital	12 016 700	7 283 000	76 288 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	4 082 838	1 857 539	19 466 809
* Régularisation des sommes capitalisables	126 514	64 609	5 082 424
b- Rachats	(6 473 271)	(20 317 025)	(111 571 859)
* Capital	(4 785 700)	(16 023 800)	(84 807 600)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(1 632 332)	(4 087 675)	(21 639 816)
* Régularisation des sommes capitalisables	(55 239)	(205 550)	(5 124 443)
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 296 631	(8 929 756)	(1 575 969)
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	141 615 016	143 190 985	143 190 985
b- En fin de période	153 911 647	134 261 229	141 615 016
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	1 056 024	1 141 215	1 141 215
b- En fin de période	1 128 334	1 053 807	1 056 024
VALEUR LIQUIDATIVE	136,406	127,406	134,102
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,72%	1,54%	6,88%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2024 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars

2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			115 440 354	118 712 192	76,94%	77,12%	
Titres émis par le Trésor			79 326 660	81 715 904	52,96%	53,09%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 471 357	1,60%	1,61%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 644 380	1,07%	1,07%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 221 578	4,68%	4,69%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 243 459	4,05%	4,06%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 398 320	6,09%	6,11%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	10 000	1 000 000	1 009 425	0,65%	0,66%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	15 000	1 500 000	1 514 063	0,98%	0,98%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 633 600	10,13%	10,16%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 524 160	4,88%	4,89%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 520 942	4,87%	4,89%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	532 523	0,35%	0,35%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 826 660	1 862 824	1,21%	1,21%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	529 818	0,34%	0,34%	
EMP NAT 24 1T CBTF	TNUWXR58DVH5	80 000	8 000 000	8 079 044	5,24%	5,25%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 530 411	6,83%	6,84%	
Titres émis par des sociétés			28 483 187	29 365 781	19,03%	19,08%	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	30 000	3 000 000	3 219 122	2,09%	2,09%	BB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	20 000	1 600 000	1 613 587	1,05%	1,05%	BBB+
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	24 000	1 920 000	1 922 230	1,25%	1,25%	
TLF 2024-1 FIXE 10.60%	TN4SCYEXIVY5	10 000	1 015 334	1 004 577	0,65%	0,65%	BBB
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	10 000	400 000	427 314	0,28%	0,28%	AAA.TN
ABC 2020-1 CB TF	TN0007780075	5 000	400 000	428 633	0,28%	0,28%	AAA
A. BANK 2009 CA TF	TNO003400348	5 000	33 100	33 826	0,02%	0,02%	A B
A.BANK 2017-1 CB TF	TN0003400553	10 000	200 000	211 123	0,14%	0,14%	A B
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	15 000	600 000	605 928	0,39%	0,39%	A B
A.BANK 2020-03 CG TF	TN000340678	5 000	400 000	404 027	0,26%	0,26%	A B
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	25 000	2 500 000	2 697 012	1,75%	1,75%	A B
ATB 2017 CB TV	TN0003600640	10 000	200 000	200 749	0,13%	0,13%	ATB
ATL 2019-1 CA TF	TN0004700803	20 000	400 000	411 866	0,27%	0,27%	BBB
ATL 2017-2 CB TF	TN0004700712	15 000	300 000	308 703	0,20%	0,20%	BB
BH 2009	TN0001900844	5 000	38 000	38 406	0,02%	0,02%	BH
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	10 000	200 000	210 265	0,14%	0,14%	BNA
BTE 2019-1 CA TF	TN0001300664	7 500	150 000	152 965	0,10%	0,10%	BH
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	150 000	152 898	0,10%	0,10%	BTE
CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	15 000	450 000	462 220	0,30%	0,30%	BBB-
HL 2017-2 CATEG B 7 ANS 7	TN0007310410	28 500	570 000	596 016	0,39%	0,39%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	300 000	303 570	0,20%	0,20%	BB+
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	1 200 000	1 239 031	0,80%	0,80%	F2
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 020 000	1 021 502	0,66%	0,66%	BB+

HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	16 000	1 280 000	1 281 508	0,83%	0,83%	
HL 2024-1 FIXE 10.70%		15 000	1 510 553	1 501 702	0,97%	0,98%	BBB
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	66 200	66 269	0,04%	0,04%	STB
STB 2019-1 CA TF	TN0002601144	20 000	400 000	411 384	0,27%	0,27%	STB
STB 2019-1 CA TV	TN0002601151	15 000	300 000	308 374	0,20%	0,20%	STB
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	20 000	800 000	864 446	0,56%	0,56%	STB
STB SUB 2020-1 CC TF	TN0002601219	5 000	400 000	433 757	0,28%	0,28%	STB
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	1 800 000	1 820 880	1,18%	1,18%	STB
TL 2017-1	TN0002101962	20 000	400 000	420 391	0,27%	0,27%	
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	200 000	201 900	0,13%	0,13%	
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	240 000	257 110	0,17%	0,17%	BBB+
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	20 000	2 000 000	2 039 292	1,32%	1,32%	BBB-
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	360 000	372 030	0,24%	0,24%	BB+
TLF 2019-1 CA TV	TN0002102119	4 000	80 000	85 215	0,06%	0,06%	BBB
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	20 000	800 000	824 126	0,53%	0,54%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	800 000	811 827	0,53%	0,53%	BH
Titres des OPCVM			7 630 507	7 630 507	4,95%	4,96%	
MCP SAFE FUND	TNGUV3GCXU41	30 960	4 500 624	4 500 624	2,92%	2,92%	
SICAV-BHO	TN0001900752	29 000	3 129 883	3 129 883	2,03%	2,03%	
Total Général			115 440 354	118 712 192	76,94%	77,12%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **32 846 768** dinars au 31-03-2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Total Certificats de Dépôt				18 961 171	18 985 081	12,31%	12,33%	
CD250324/040424TANIT-AB	TNDAJAO8T9M4	10	9	2 993 869	2 998 161	1,94%	1,95%	AMEN BANK
CD260324/050424TANIT-BNA	TN20W28K3782	10	9	6 486 716	6 494 686	4,21%	4,22%	BNA
CD260324/050424TANIT-BTL	TN9SU58Y6JW5	10	9	5 488 760	5 495 504	3,56%	3,57%	BTL
CD260324/050424TANIT-TSB	TNG5XL5KG4V8	10	9	3 991 825	3 996 730	2,59%	2,60%	TSB
Pension Livrée				13 599 111	13 861 687	8,98%	9,01%	
PL090124/080524TANIT-TSB		120	9	2 999 993	3 065 632	1,99%	1,99%	TSB
PL190124/210524TANIT/BTL		123	9	100 000	101 884	0,07%	0,07%	BTL
PL010324/010724TANIT-BTL		122	9	1 000 000	1 008 155	0,65%	0,65%	BTL
PL100124/100524TANIT-AB		121	9	1 999 487	2 042 708	1,32%	1,33%	AMEN BANK
PL110124/140524TANIT-AB		124	9	999 972	1 021 323	0,66%	0,66%	AMEN BANK
PL150124/200524TANIT-BNA		126	10	2 999 078	3 060 274	1,98%	1,99%	BNA
PL160124/150524TANIT-BTE		120	10	1 000 021	1 020 161	0,66%	0,66%	BTE
PL160224/170624TANIT-BTL		122	9	1 000 000	1 011 788	0,66%	0,66%	BTL
PL170124/160524TANIT-BTE		120	9	1 000 560	1 020 342	0,66%	0,66%	BTE
PL190124/210524TANIT-BTL		123	9	500 000	509 420	0,33%	0,33%	BTL
Total				32 560 282	32 846 768	21,29%	21,34%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **2 718 958** dinars au 31-03-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Dépôts à vue	2 718 958	3 891 255	123 673
Total	2 718 958	3 891 255	123 673

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **6 515** dinars au 31-03-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Annuitée EO AMEN BANK SUB 2009 (A) échue à encaisser			41 744
Agios Crédeurs à encaisser	6 515	13 019	5 052
Total	6 515	13 019	46 796

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **313 920** dinars au 31-03-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire à payer	55 398	52 788	53 022
Rémunération du distributeur à payer	258 522	246 348	247 434
Total	313 920	299 136	300 456

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2024 à **43 088** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Solde des Souscriptions/Rachats	-	-	83 501
Jetons de présence	18 740	18 699	15 000
Redevances CMF à payer	12 972	11 819	11 849
Etat retenues à la source	820	-	-
Honoraires CAC à payer	5 983	35 773	27 433
TCL à payer	4 573	1 326	2 330
Retenue à la source sur CD281223/170124TANIT-TSB	-	-	1 159
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	-	-	21 576
Total	43 088	67 617	162 848

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2023/2 encaissés le 08/12/2023 et dont la période de souscription a été clôturée le 08/01/2024

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 se détaillent ainsi

Capital au 31/12/2023	
Montant	132 556 103
Nombre de titres	1 056 024
Nombre d'actionnaires	1 927

Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	12 016 700
Nombre de titres émis	120 167
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(4 785 700)
Nombre de titres rachetés	(47 857)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 344
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	6 253
Frais de négociation de titre	0
Régularisation des sommes non capitalisables	1 845 986
Capital au 31-03-2024	
Montant	141 644 686
Nombre de titres	1 128 334
Nombre d'actionnaires	2 078

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2024 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	9 100 932	(42 019)	620 298	9 679 211
Exercice en cours	2 532 253		71 275	2 603 528

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 la somme de 2 011 945 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2024 Au 31/03/2024	01/01/2023 Au 31/03/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des BTA	1 427 066	1 301 247	5 437 577
Revenus des titres OPCVM	-	-	-
Revenus des obligations	584 879	678 293	2 649 545
TOTAL	2 011 945	1 979 540	8 087 122

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 la somme de **893 289** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023	Au 31/12/2023
Intérêts des placements à termes	843 289	20 835	1 495 527
Intérêts des certificats de dépôts	50 000	499 988	905 551
Total	893 289	520 823	2 401 078

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 à **313 920** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2024 Au 31/03/2024	01/01/2023 Au 31/03/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	55 398	52 788	206 870
Rémunération du distributeur	258 522	246 348	965 392
Total	313 920	299 136	1 172 262

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 à **59 061** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2024 Au 31/03/2024	01/01/2023 Au 31/03/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevances CMF	36 932	35 193	137 913
Honoraires commissaires aux comptes	5 869	12 139	31 142
Autres charges AGO amortis	2 562	2 561	5 126
Jetons de présence	3 740	3 699	15 000
TCL	9 364	4 284	25 063
Contribution sociale de solidarité	400	400	400
Autres charges	194	1	362
Total	59 061	58 277	215 006

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements / actif net moyen soit : $313\,920 / 148\,357\,243 = 0,21\%$.
- Autres charges / actif net moyen soit : $59\,061 / 148\,357\,243 = 0,04\%$.

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.